

FLASH INFOS



S'NEJSCHTE IN HERIGE !

N°18 mai/2014

299

C'est le nombre d'électeurs qui se sont exprimés le 23 mars dernier lors du 1^{er} tour de scrutin des élections municipales à Hürtigheim.

Cela représente 68,73 % des inscrits.

A titre de comparaison c'est la commune de Bosselhausen qui, avec 94,7 % de votants, s'est montrée la plus « civique » dans le Bas-Rhin.

Désormais nous siégerons à 15, 9 sortants et 6 nouveaux avec la même volonté d'agir pour le bien vivre ensemble que lors du mandat précédent. Je profite pour remercier Paul Jung (1^{er} adjoint) et Bernard Jung qui ont mis fin à leur mandat après avoir siégé respectivement 13 et 19 années au sein de notre conseil.

En me désignant comme maire, les conseiller(e)s m'ont aussi confié la représentation de la commune au sein de la Communauté de Communes Kochersberg et Ackerland. M Justin Vogel présidera à nouveau notre communauté.

Quant à moi, l'assemblée constitutive qui s'est tenue le 16 avril m'a nommé vice-président en charge de la petite enfance, des personnes âgées et du handicap, ainsi que la présidence de la commission du fond de solidarité envers les petites communes.

Le mot du maire

Malgré une seule liste en présence, vous étiez relativement nombreux à vous déplacer lors des élections municipales du 23 mars. Par ce biais, vous avez montré l'intérêt que vous portez à la vie de notre village.

En nous confiant une nouvelle fois la conduite des affaires communales pendant les 6 prochaines années, je mesure pleinement l'honneur qui nous est ainsi fait et c'est avec chaleur et du fond du cœur que je veux vous remercier en mon nom personnel, mais aussi au nom de l'ensemble du conseil municipal pour **la confiance que vous venez de nous témoigner.**



Jean-Jacques Ruch



A vos agendas

Elections au Parlement Européen

Le dimanche 25 mai 2014

Bureau de vote ouvert de 8h00 à 18h00

Nouveaux horaires du secrétariat

Suite au congé de maternité de notre secrétaire Mme Maeva Schaudel à partir du **lundi 19 mai** et jusqu'à **mi-octobre**, la mairie sera ouverte les :

- Lundi, mardi et jeudi de 10h à 12h
- mercredi de 17h à 19h

La mairie ne sera donc plus ouverte au public le vendredi pendant cette période.

Nous comptons sur votre compréhension pour ce petit désagrément.

Autres dates à retenir:

- ❖ **Arboriculteurs:** samedi 10 mai à 9h à l'école : initiation à la taille d'arbres d'ornement
- ❖ **ASCS :** pétanque : tous les lundis à partir de 17h (city stade piste cyclable vers Furdenheim)
vélo : tous les mardis à 13h30 départ parking CARAI
- ❖ **Fête paroissiale-150 ans de l'église:** dimanche 15 juin culte à 10h suivi d'un barbecue géant et d'une après-midi conviviale en musique

Elections à la commission communale d'aménagement foncier

L'aménagement foncier est un outil essentiel pour participer au développement durable des espaces ruraux. La commission a la charge d'évaluer tous les besoins en terme d'aménagement foncier ; elle peut par exemple proposer au conseil municipal de redistribuer les parcelles agricoles ou de créer des chemins ruraux.



Cette commission comprendra un conseiller municipal titulaire et deux conseillers suppléants. Elle devra également comprendre **cinq propriétaires de biens fonciers non bâtis de la Commune**, dont trois titulaires et deux suppléants.

L'élection se déroulera au sein du conseil municipal le 19 juin 2014, au scrutin uninominal, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Pour être éligible à cette commission, les membres doivent jouir de leurs droits civiques, être âgés d'au moins dix-huit ans et être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union européenne.

Délai de candidature : 2 juin 2014
Les personnes intéressées pour faire partie de cette commission sont priées de se faire connaître auprès de la mairie

CARNET DE FAMILLE

Naissances :

Le 26 décembre 2013 : **Ethan DUONG**, 2 Place de la Gare

Le 13 janvier 2014 : **Gwenaëlle WOO**, 14 route des Romains

Le 20 janvier 2014 : **Julie GUIGNARD**, 43b rue Principale

Le 8 février 2014 : **Agathe LORENTZ**, 39a route des Romains

Le 29 mars 2014 : **Esteban TOUSSAINT**, 53 route des Romains



Décès :

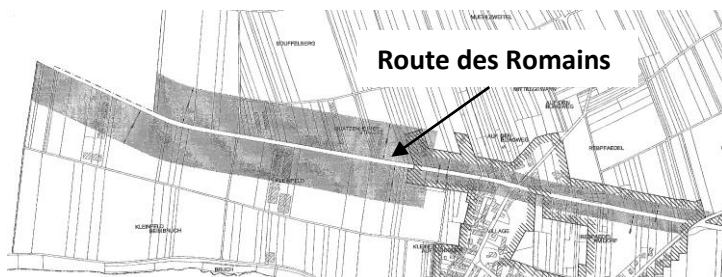
Le 22 février 2014 : **Jeanne BURGMANN** - 86 ans - anciennement 14 route des Romains

Le 16 avril 2014 : **Jean-Paul HASSELMANN** - 74 ans - 40 route des Romains



Brèves

- **Travaux rue des Champs** : A partir du 12 mai, pour une durée de 3 semaines, des travaux de pose de tuyaux d'assainissement engendreront des difficultés de circulation rue Principale et rue des Champs. Des déviations seront mises en place selon l'avancée du chantier. Nous nous excusons par avance pour les gênes occasionnées aux riverains.
- **Travaux route des Romains** : A partir du 5 mai et pour une durée de 4 semaines, des travaux d'électrification et de branchement au réseau d'assainissement perturberont la circulation qui se fera par sens alterné.
- **Nuisance acoustique**: le 5 mars 2014 notre PLU a été modifié pour intégrer l'arrêté du 19 août 2013 portant révision du classement sonore des infrastructures de transport terrestre. Le secteur concerné se situe le long de la route des Romains sur une largeur de 30 m de part et d'autre de la voie et sur toute la traversée du village. A la sortie du village vers Quatzenheim cette distance est de 100 m de part et d'autre de la voie.



- **Panneaux indicateurs:** début avril, la commune s'est dotée d'une signalisation indiquant les différents bâtiments publics. Ils seront complétés par le nom des commerçants qui ont émis le souhait d'y figurer.



Principales décisions du Conseil Municipal

- **Travaux :** Suite à la suppression du dispositif ATESAT, l'aide proposée par les services de l'Etat en matière d'aménagement, le Conseil municipal a décidé d'adhérer à l'ATVA (accompagnement technique en voirie et aménagement) du Conseil Général, qui accompagne gratuitement la commune pour la gestion de la voirie, de la circulation et de la sécurité routière.
- Lors de sa séance du 4 février 2014, le Conseil a approuvé le devis de 13 820 euros HT pour la réalisation, par le SDEA, des travaux de branchement au réseau d'assainissement des nouveaux terrains à bâtir, route des Romains. Les travaux sont prévus pour le 5 mai 2014.
- **Budget :** Lors de sa séance du 10 mars 2014, le Conseil municipal a approuvé le compte administratif 2013 et le budget primitif 2014. Le montant total affecté à la section de fonctionnement s'élève à 472 260,65 euros, celui de la section d'investissement à 660 598 euros. Les taux d'imposition pour l'exercice 2014 demeurent inchangés par rapport à 2013.
- **Elections :** Lors de la séance du 30 mars 2014, le Maire et les Adjoints ont été élus par le conseil municipal. Le Maire, Jean-Jacques RUCH, a été élu à 14 voix pour et un bulletin blanc. Le nombre d'adjoints a été fixé à 2. René URBAN et Claude GRIMM ont à leur tour été élus à raison de 14 voix pour et un bulletin blanc. René URBAN assume les fonctions d'adjoint dans le domaine des finances, des marchés publics, et la gestion de la salle communale. Claude GRIMM est responsable des ouvriers communaux, des travaux et de la maintenance des infrastructures.
- **Institutions :** Lors des séances en date du 30 mars et 7 avril, les délégués aux divers organismes institutionnels locaux ont été désignés :

Délégués au SDEA du Bas-Rhin	
Compétence eau potable	Claude GRIMM
Compétence assainissement	Jean-Jacques RUCH

Délégués au SIVU de la Souffel	
Membre titulaire	Guillaume JUNG
Membre suppléant	Christian WAGNER

Délégués au SIVOM Ackerland	
Membres titulaires	Jean-Jacques RUCH et René URBAN
Membres suppléants	Claude GRIMM et Christian WAGNER

Membres du CCAS	
Membres titulaires du Conseil Municipal	Nathalie FORRLER et Anne-Marie HOFFMANN
Membres titulaires hors Conseil Municipal	Evelyne JUNG et Elisabeth JUNG
Membres suppléants CM	René URBAN et Fabienne HAESSIG
Membres suppléants hors CM	Anne NONNENMACHER et Lydia LOUX



Pour ne pas gâcher vos vacances pensez à vos documents d'identité. Nous vous rappelons les modalités d'obtention des pièces d'identité.



ATTENTION : Pour les personnes majeures, les cartes nationales d'identité délivrées à partir du 2 janvier 2004 sont valables **15 ans**. Tandis que la durée de validité des cartes d'identité délivrées à des personnes mineures reste fixée à **10 ans**.

Carte Nationale d'Identité (CNI) à demander à la mairie de votre domicile.

	CNI première demande	CNI renouvellement
Pièces à fournir	Copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 3 mois	Ancienne CNI En cas de perte ou de vol : Copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 3 mois
	Gratuite	Gratuite si l'ancienne CNI est présentée 25 € de timbres fiscaux dès lors que l'ancienne CNI n'est pas présentée (perte ou vol)
	2 photos d'identités identiques et récentes non scannées tête nue sur fond neutre, expression neutre et bouche fermée	
	Original d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, eau, téléphone, fiche de salaire,...) de moins de 3 mois au nom du pétitionnaire majeur ou au nom du parent qui signe la demande du mineur.	
	Pour les mineurs : copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 3 mois + CNI du parent qui signe la demande du mineur. En cas de divorce : original du jugement du divorce et en cas de garde alternée les 2 justificatifs de domicile sont obligatoires.	

Les timbres fiscaux sont à acheter au Bureau de tabac ou au Centre des Finances Publiques
La copie intégrale d'un acte de naissance est à demander à la mairie du lieu de naissance

Passeport biométrique à demander à la mairie de Truchtersheim-Bâtiment du Trèfle - 32 rue des Romains 67370 Truchtersheim Tel 03 88 69 60 30.

Aux heures suivantes : lundi, mercredi et vendredi : 9h-11h30 / 14h-18h30 mardi : 9h-11h30 / 14h-18h30 jeudi : 13h-16h30 **samedi : 8h30-11h (uniquement sur RDV).**

	Passeport première demande	Passeport renouvellement
Pièces à fournir	CNI valable ou périmée de moins de 2 ans Copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 3 mois pour les majeurs si pas de CNI ou CNI périmée depuis plus de 2 ans	Ancien Passeport ou CNI valable ou périmés de moins de 2 ans Copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 3 mois pour les majeurs si : - CNI ou passeport sécurisé périmés depuis plus de 2 ans - ancien passeport est non sécurisé - pas de CNI, pas de passeport
	Timbres fiscaux : 86 € personne majeure ; validité 10 ans 42 € personne mineure de plus de 15 ans ; validité 5 ans 17 € personne mineure de moins de 15 ans ; validité 5 ans	Timbres fiscaux : 86 € personne majeure ; validité 10 ans 42 € personne mineure de plus de 15 ans ; validité 5 ans 17 € personne mineure de moins de 15 ans ; validité 5 ans
	2 photos d'identités identiques et récentes non scannées tête nue sur fond neutre, expression neutre et bouche fermée	
	Original d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, eau, téléphone, fiche de salaire,...) de moins de 3 mois au nom du pétitionnaire majeur ou au nom du parent qui signe la demande du mineur.	
	Pour les mineurs : copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 3 mois + CNI du mineur s'il en possède une + CNI du parent qui signe la demande du mineur. En cas de divorce : original du jugement du divorce et en cas de garde alternée les 2 justificatifs de domicile sont obligatoires.	